

# Éditoriaux

## Laïcité ou règne du Christ-Roi ?

La laïcité est inscrite dans nos traditions. Elle est au cœur de notre identité républicaine. Il ne s'agit aujourd'hui ni de la refonder, ni d'en modifier les frontières. [Jacques Chirac, 17 décembre 2003].

Quant à ces gens qui sont mes ennemis, qui n'ont pas voulu que je règne sur eux, amenez-les ici et égorgez-les en ma présence. [Lc 19, 27].

\*

**S**IL EST UN PASSAGE de l'Évangile qui semble rappeler les rigueurs de l'ancien Testament, c'est bien cette sentence sévère de « l'homme de grande naissance » (Notre-Seigneur Jésus-Christ) envers « ses ennemis qui n'ont pas voulu qu'il règne sur eux » (*inimicos meos illos qui noluerunt me regnare super se*).

Ces ennemis de Notre-Seigneur semblent aujourd'hui triompher. Ils vont fêter à grand bruit le centième anniversaire de ce qu'ils considèrent comme une insigne victoire : la fameuse loi de 1905 qui réalisa officiellement la séparation de l'Église et de l'État en France<sup>1</sup>. S'ils avaient la foi, et s'ils méditaient la petite phrase de l'Évangile que nous avons rappelée en exergue, ils se réjouiraient peut-être moins.

Deux livres sont récemment parus pour préparer les esprits à cet anniversaire. Présentons-les brièvement.

### « Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous ! »

#### *Le Guide républicain*

Le premier ouvrage est un « *Guide républicain* » réalisé par François Fillon, ministre de l'« Éducation » nationale. Ce livre de 433 pages a été diffusé gratuitement à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires auprès du « système

---

<sup>1</sup> – Remarquons qu'il a fallu plus d'un siècle à la Révolution pour arriver à cette fin. Cette séparation est tellement contraire au droit naturel et à la vocation surnaturelle de la France, qu'elle n'a pas réussi à l'imposer avant. Même en 1905, la résistance fut rude. Ce qui favorisa le plus la République athée, ce fut, comme toujours, le catholicisme libéral.

éducatif »<sup>2</sup>. Même les écoles de la Tradition catholique en ont reçu de nombreux exemplaires.

Il est introduit par le « discours relatif au respect du principe de laïcité dans la République du président Jacques Chirac » (17 décembre 2003) et une préface de François Fillon.

La fiche de présentation du livre est ainsi conçue :

Pour aider les enseignants à faire face à la montée du communautarisme et à l'antisémitisme, cet outil propose un abécédaire rédigé par des spécialistes pour aborder les concepts clés de la République<sup>3</sup>. Une chronologie et des textes juridiques, une anthologie de textes avec des documents patrimoniaux (Jules Ferry, Condorcet, Rousseau, Jaurès etc.), des textes à débattre et des récits, des poèmes ou des chansons et une filmographie d'œuvres recommandées sont autant d'éléments pour appuyer les débats et les discussions, pour susciter la réflexion personnelle des élèves. Antiracisme / civisme / laïcité / France / république / Éducation à la citoyenneté / Éducation civique<sup>4</sup> [...].

### 1905, La séparation des Églises et de l'État

Le second ouvrage est intitulé *1905, La Séparation des Églises et de l'État. Les textes fondateurs*<sup>5</sup>. Il est présenté par Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur.

Voici ce qu'en dit la quatrième page de couverture :

Voilà un siècle, l'une des plus grandes batailles idéologiques et politiques de notre histoire se concluait par un vote exemplaire : la loi de séparation des Églises et de l'État mettait un terme à la guerre séculaire entre deux France ; elle ouvrait la voie à la laïcité qui, comme

2 – *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*, SCÉRÉN-CNDP, ministère de l'Éducation nationale, Delagrave, 2004. On peut le consulter en partie sur le site [www.cndp.fr/laicite/guide.htm](http://www.cndp.fr/laicite/guide.htm), ou l'acheter pour 9,8 €. – « Tiré à 250 000 exemplaires, il sera envoyé à tous les établissements pour que chaque élève puisse le consulter au centre de documentation et d'information. Par ailleurs, j'ai demandé aux chefs d'établissement de le fournir aux professeurs – notamment de français, d'histoire, de philosophie et d'éducation civique. » (Présentation à la presse par François Fillon du *Guide républicain*, le 10 juin 2004.)

3 – On y trouve par exemple les mots : « antiracisme » par Pierre-André Taguieff, « antisémitisme » par Michel Wievorka, « Droits de l'homme » par Philippe Raynaud, « laïcité » par Bernard Stasi, « égalité », « liberté », « mixité », « racisme », « république », « sexisme », « tolérance », et dix-huit autres du même genre. (Note du *Sel de la terre*).

4 – *Fiche\_bnpr\_sceren\_65436* sur le site [www.cndp.fr/laicite/guide.htm](http://www.cndp.fr/laicite/guide.htm) (on se procure la fiche en choisissant les liens : « Consulter la notice de la Cyberlibrairie », puis « Télécharger la fiche BCDI »).

5 – *1905, La Séparation des Églises et de l'État. Les textes fondateurs*, présentation de Dominique de Villepin, Paris, Perrin, « Tempus », 2004, 480 p., 10 €. – En réalité, le pluriel « Églises » est une ruse, car seule la véritable Église, l'Église catholique, est visée par cette « loi » inique.

toute grande idée française, tend à l'universel et marque déjà de son empreinte la construction européenne. C'est l'établissement et le caractère de cette coexistence pacifique entre l'État et les religions, dans le respect de la liberté de conscience de tous les citoyens, que ce livre retrace.

Introduits par l'historien Jean-Michel Gaillard, biographe de Jules Ferry, choisis et présentés par Yves Bruley, les textes sont puisés à quatre sources : débats parlementaires ; circulaires aux préfets ; archives inédites ; articles de presse de l'époque et mémoires de grands acteurs dont Aristide Briand, rapporteur de la loi, Jean Jaurès, Émile Combes, Joseph Caillaux, Georges Clemenceau, Anatole France, Maurice Barrès...

En ce moment où il ne suffit plus d'affirmer la lumineuse nécessité de cette loi mais d'en défendre aussi le principe, il est naturel et légitime que Dominique de Villepin, ministre de l'Intérieur, mais aussi connaisseur de la période, ait tenu à initier ce recueil. Il donne ainsi à cette célébration pédagogique et républicaine son sens contemporain.

## Les arguments de la République

On voit que la République tient à son « principe de laïcité ». Si l'on cherche cependant les motifs sur lesquels elle s'appuie pour le défendre, on se rend rapidement compte qu'ils sont très maigres. Essentiellement, ils peuvent se ramener à trois : la liberté, l'égalité, la fraternité.

La grande loi républicaine du 9 décembre 1905 qui sépare les Églises et l'État est le socle du « vivre ensemble » en France. C'est par elle que la laïcité s'est enracinée dans nos institutions.

Les trois valeurs indissociables qu'elle définit en font la pierre angulaire de notre pacte républicain. La liberté de conscience, d'abord, qui permet à chaque citoyen de choisir sa vie spirituelle ou religieuse ; l'égalité en droit des options spirituelles et religieuses, ensuite, qui interdit toute discrimination ou contrainte ; enfin la neutralité du pouvoir politique qui reconnaît ses limites en s'abstenant de toute ingérence dans le domaine spirituel ou religieux<sup>6</sup>.

### La liberté

On la définit ainsi :

La liberté, pour emprunter à Saint-Exupéry, ce n'est pas d'errer dans le vide, mais de pouvoir choisir soi-même, parmi ceux disponibles,

---

6 – Bernard STASI, « Laïcité », *Guide républicain*, p. 57.

le chemin que l'on veut suivre, sans que puisse l'interdire aucun pouvoir extérieur, même (surtout ?) celui d'un État <sup>7</sup>.

C'est la raison fondamentale de la laïcité, celle qui est rappelée avec le plus de force. Par exemple dans le discours du président de la République :

La laïcité garantit la liberté de conscience. Elle protège la liberté de croire ou de ne pas croire. [...] Ce principe [de laïcité] est une chance pour la France. C'est pourquoi il est inscrit à l'article premier de notre Constitution. C'est pourquoi il n'est pas négociable <sup>8</sup> !

Et encore, dans la présentation de Dominique de Villepin :

Un principe est au cœur de la loi de 1905 : la liberté. Il établit un lien direct entre la laïcité et les idéaux révolutionnaires affirmés dans la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Liberté, parce que désormais aucun ordre religieux ne peut plus se prévaloir d'exercer une quelconque influence sur les décisions de l'État <sup>9</sup>. Liberté, parce que chacun se voit reconnaître le droit de pratiquer un culte sans préjudice des croyances d'autrui. Liberté, parce que tous les citoyens se voient soumis aux mêmes règles de respect et de tolérance <sup>10</sup>.

## L'égalité

Selon le jargon à la mode, toute discrimination pour motif de religion est qualifiée de *racisme* : « Le racisme est le fait de considérer qu'il existe des catégories humaines inférieures à d'autres du fait de leur couleur de peau, de leur culture ou *religion* <sup>11</sup>. »

Or, il est évident qu'un État républicain comme la France doit être « anti-raciste » : « Le mal raciste est d'abord ce qui ne devrait pas être, ou ne devrait plus être, et qui doit en conséquence être combattu <sup>12</sup>. »

Par conséquent, il faut lutter contre la discrimination pour motif de religion, c'est-à-dire que l'État doit être laïc, neutre : « C'est à l'État que revient la mission de veiller, dans les relations avec les cultes et avec l'ensemble des familles spirituelles, à ce que tous puissent s'exprimer. [...] La laïcité est donc à l'avant-garde du combat contre les discriminations. »

CQFD.

7 – Guy CARCASSONNE, « Liberté », *Guide républicain*, p. 59.

8 – *Guide républicain*, p. 14.

9 – C'est fort inexact : l'ordre maçonnique, ainsi qu'une autre religion protégée par la loi de censure Gayssot, exercent des pressions fort influentes sur les décisions de l'État en France. (NDLR.)

10 – 1905, *La Séparation des Églises et de l'État*, p. 8.

11 – Tahar BEN JELLOUN, « Racisme », *Guide républicain*, p. 70.

12 – Pierre-André TAGUIEFF, « Antiracisme », *Guide républicain*, p. 23.

Ce genre de démonstration reste à peu près accessible aux lycéens et étudiants de la République.

### La fraternité

C'est le troisième terme de la trilogie révolutionnaire, et il n'est pas oublié :

Mais la laïcité, c'est aussi et surtout la fraternité. Parce qu'elle reconnaît et respecte les différences culturelles, spirituelles, religieuses, elle a aussi pour mission, et c'est la plus noble de toutes, de créer les conditions permettant à tous de vivre ensemble, dans le respect réciproque et dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs<sup>13</sup>.

La laïcité, c'est le bien commun de la République. Elle permet de « vivre ensemble » dans le respect des valeurs de la République.

## Une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur

Saint Pie X a condamné la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 dans son encyclique *Vehementer Nos* (11 février 1906). Citons-en un passage qui montre par quatre arguments la fausseté du principe de séparation :

Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur.

[1.-] Basée, en effet, sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence comme il nous soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer.

[2.-] En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel ; elle limite, en effet, l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques, et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant, l'ordre présent des choses qui se déroulent dans le temps se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement

---

13 – Bernard STASI, « Laïcité », *Guide républicain*, p. 57-58.

le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider.

[3.-] Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés, la société religieuse, et la société civile, ont, en effet, les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'État et l'Église l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends qui deviendront très aigus des deux côtés. La notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété.

[4.-] Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion<sup>14</sup>, règle suprême et souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs. Aussi, les pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État.

Notre illustre prédécesseur Léon XIII, notamment, a plusieurs fois, et magnifiquement, exposé ce que devraient être, suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés. « Entre elles, a-t-il dit, il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut non sans justesse comparer à celle qui réunit, dans l'homme, l'âme et le corps. » Il ajoute encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne pût leur servir de rien. Quant à l'Église, qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une grande et pernicieuse erreur ! » (Lettre encyclique *Immortale Dei*, 1<sup>er</sup> novembre 1885.)

Dominique de Villepin, qui prétend donner, dans son livre de 480 pages, les « textes fondateurs » sur la question, n'a pas pu taire cette encyclique. Il en reproduit quelques pages, mais il se garde bien de donner le passage essentiel, celui que nous venons de citer et qui expose les principes de la vraie doctrine. En réalité, quand on compare les misérables « arguments » des partisans de la laïcité avec la lumineuse doctrine de l'Église, il n'est pas difficile de voir où est la vérité.

---

14 – Quand le pape saint Pie X parle de la « religion », il s'agit indubitablement de l'unique vraie religion, celle qui « relie » à Dieu. A son époque, quand on parlait des autres religions, on disait : « les fausses religions ». (NDLR.)

## Réponse aux arguments de la République

Répondons maintenant de manière plus directe aux trois arguments que la République présente aujourd'hui et que nous avons exposés plus haut.

### Fausse et vraie libertés

La liberté républicaine n'est pas définie, comme elle devrait l'être, par référence au bien. Sa seule limite c'est la liberté des autres : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » (Déclaration des Droits de l'homme de 1789). En sorte qu'elle n'est limitée que par l'égalité.

En réalité, la vraie liberté ne consiste pas à pouvoir faire impunément tout ce qu'on veut du moment qu'on ne nuit pas à autrui ; elle est « la faculté de se mouvoir dans le bien » :

Étant donc admis que la liberté réside dans la volonté, laquelle est de sa nature un appétit obéissant à la raison, il s'ensuit qu'elle-même, comme la volonté, a pour objet un bien conforme à la raison. [Encyclique *Libertas* du 20 juin 1888.]

Et le pape Léon XIII montre lumineusement que le péché diminue notre liberté au lieu de l'augmenter :

Selon sa nature, l'homme est raisonnable. Donc, quand il se meut selon la raison, c'est par un mouvement qui lui est propre qu'il se meut, et il agit par lui-même, ce qui est le fait de la liberté ; mais, quand il pèche, il agit contre la raison, et alors c'est comme s'il était mis en mouvement par un autre et qu'il fût retenu sous une domination étrangère : c'est pour cela que « celui qui commet le péché est esclave du péché ». [*Ibid.*]

Ce qui doit limiter la liberté, ce n'est pas l'égalité, comme le prétend la République, mais la loi qui indique à la raison quel est le bien, et qui, par conséquent, protège et favorise la vraie liberté.

C'est donc en toute justice que la loi civile interdit ou limite, dans la mesure du possible, les fausses religions (qui entraînent les hommes à pécher), et favorise la vraie religion. En faisant cela, l'État, loin de nuire à la vraie liberté, la protège et la favorise.

L'œil fixé sur une chimère : l'égalité

L'égalité prônée par la Révolution est une égalité chimérique. La République « se forme de la justice et de l'égalité un concept qui n'est pas catholique <sup>15</sup> ».

Car il n'y a pas d'égalité entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. Vouloir à tout prix maintenir l'égalité entre tous les hommes, ou entre toutes les religions, c'est prétendre qu'ils sont tous également bons.

Face à ce faux concept, saint Pie X décrit l'attitude de Jésus, qui devrait être celle de tous les bons catholiques :

Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent ; il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver. S'il a appelé à lui pour les soulager, ceux qui peinent et qui souffrent, ce n'a pas été pour leur prêcher la jalousie d'une égalité chimérique <sup>16</sup>.

L'égalité entre les diverses religions est en réalité une injustice : une injustice vis-à-vis de Dieu, qui a droit à être honoré par la vraie religion ; une injustice vis-à-vis des hommes qui ont droit à être aidés à sauver leur âme.

### Frères... mais par quel père ?

La laïcité, nous dit-on, permet de vivre ensemble « dans l'attachement commun à un certain nombre de valeurs ». En réalité, ces « valeurs » de la République (liberté, égalité, tolérance...) ne sont pas de vraies valeurs, et le bien commun qu'elles définissent ne forme pas un vrai bien commun.

Car les vraies valeurs sont celles qui nous rendent meilleurs et nous rapprochent de notre perfection, de notre fin dernière qui est le Ciel. Ce sont donc les vertus.

Le vrai bien commun doit favoriser la pratique des vertus. Tel n'est pas le régime de la laïcité qui sèvre les hommes de l'influence de la vraie religion et favorise le développement des fausses religions.

Si l'on regarde les choses d'un point de vue surnaturel, on pourrait se demander quelle est la fraternité que prétend instaurer la République athée. Car toute fraternité suppose une « paternité ».

---

<sup>15</sup> – Lettre *Notre charge apostolique* sur le Sillon, de saint PIE X (25 août 1910). La phrase s'applique, dans l'encyclique, aux sillonistes.

<sup>16</sup> – *Ibid.* – Voir aussi le bref *Quod aliquantum* du 10 mars 1791 de PIE VI au cardinal de La Rochefoucault : « Puisque l'usage que l'homme doit faire de sa raison consiste essentiellement à reconnaître son souverain auteur, à l'honorer, à l'admirer, à lui rapporter toute sa personne et tout son être ; puisque dès son enfance, il faut qu'il soit soumis à ceux qui ont sur lui la supériorité de l'âge, qu'il se laisse gouverner et instruire par leurs leçons, qu'il apprenne d'eux à régler sa vie d'après les lois de la raison, de la société et de la religion, cette égalité, cette liberté si vantées ne sont donc pour lui, dès le moment de sa naissance, que des chimères et des mots vides de sens. »

C'est le lieu de se rappeler ce passage de la Genèse : « Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre sa descendance et la tienne » (Gn 3, 15).

Ainsi, il y a deux descendance – celle de la Femme et celle du Serpent –, deux paternités – celle de Dieu et celle du diable<sup>17</sup> –, deux fraternités, celle de la Cité de Dieu et celle de la Cité terrestre.

On voit bien qui se profile dans l'ombre pour réaliser la fraternité républicaine : les fils de la Veuve<sup>18</sup> et, derrière eux, le démon qu'ils servent sous le titre de « Grand Architecte de l'Univers »<sup>19</sup>. Il a, lui, intérêt à propager les cultes des diverses religions, car il sait très bien la vérité de cette parole du psaume : « *Omnes dii gentium dæmonia* (tous les dieux des nations sont des démons) » (Ps 95, 5). En propageant la laïcité, il est sûr de faire progresser son royaume de ténèbres.

C'est le lieu de citer le début d'un chapitre fort instructif du livre de Mgr Delassus, *La Conjuration antichrétienne*. Il s'agit du chapitre XXII, intitulé « La séparation de l'Église et de l'État » :

Le principal organe du calvinisme, le *Journal de Genève*, lors du convent du Grand-Orient de France en 1906, confirmait en ces termes ce qui a été dit ci-dessus de la volonté de la secte d'anéantir le christianisme en France : « La franc-maçonnerie tient en ce moment ses assises à Paris où quatre cents délégués des diverses loges du pays délibèrent. C'est un gros événement. Il ne faut pas se dissimuler en effet, que la franc-maçonnerie tient entre ses mains les destinées du pays. Quoiqu'elle ne compte que vingt-six mille adhérents, elle dirige à sa guise la politique française. Toutes les lois dont le catholicisme se plaint si amèrement ont été d'abord élaborées dans ses convents. Elle les a imposées au gouvernement et aux Chambres. Elle dictera toutes les mesures destinées à en assurer l'application. Nul n'en doute, et personne, non pas même les plus indépendants, n'oseraient heurter de front sa volonté souveraine. Il serait bientôt brisé celui qui se

17 – « Vous êtes du diable, votre père. » (Jn 8, 44).

18 – L'action de la franc-maçonnerie dans l'élaboration de la loi de 1905 fut prépondérante, comme l'explique fort bien Mgr Henri DELASSUS : *La Conjuration antichrétienne – Le Temple maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Église catholique*, Québec, Cahiers Scivias, sd, p. 153-163.

19 – Voir le décret du Saint-Office du 13 juillet 1865, *ASS* vol. 1, où l'on trouve en note, p. 293-294 : « Considérez avec attention toutes ces choses [la *fin* de ces organisations maçonniques : la subversion des deux sociétés civile et ecclésiastique ; les *moyens* employés, souvent illicites et peccamineux ; le *mode* impie de cooptation ; les *pactes* immoraux ; les *doctrines* répandues (athéisme, panthéisme, socialisme)] ; ajoutez-y le développement impressionnant atteint par ces sociétés secrètes ; la durée de vie qu'elles ont déjà atteintes ; leur vigueur, pour ne pas dire leur fureur ; la ténacité avec laquelle leurs membres s'accrochent à la secte et à ses erreurs ; la commune conspiration [*communem conspirationem*] pour le mal dans la variété des noms ; et alors, vous ne pourrez nier que le suprême Architecte de ces sociétés (étant donné que les effets doivent avoir une cause proportionnée) ne saurait être autre que celui qui est appelé le Prince de ce monde par les saintes Écritures, qui inspire, par une intervention physique, au moins les chefs de ces sociétés. »

permettrait seulement de la méconnaître. Jamais, depuis l'époque où Rome commandait aux rois et aux princes, on ne vit pareille puissance.

« La volonté de la franc-maçonnerie, nul ne l'ignore plus, c'est de détruire le catholicisme en France. Elle n'aura ni cesse ni répit qu'elle ne l'ait jeté bas. Tous ses ressorts sont uniquement tendus vers ce but<sup>20</sup>. »

## Pas de compromis possible

Toute guerre un peu longue suscite, à plus ou moins long terme, la tentation de pactiser avec l'ennemi. Pour se donner bonne conscience, on commence par s'imaginer que l'ennemi a changé, qu'il est devenu presque gentil, bref qu'on peut faire la paix avec lui en tout honneur.

C'est la tentation constante du libéralisme dit catholique, né avec Félicité de Lamennais.

La Révolution avait renversé le trône et l'autel, mis l'homme à la place de Dieu, aux cris de : « Vive la liberté ! La liberté ou la mort ! » Les catholiques libéraux ont pensé qu'on pouvait inventer une forme mitigée de libéralisme permettant de faire un compromis avec la Révolution. Ils ont inventé un nouveau slogan : « Dieu et la liberté ! »

Illusion mortelle. Le Christ ne peut s'accorder avec Bélial (1 Co 6, 15). Dieu ne nous demande pas de pactiser avec les ennemis. Il ne nous a pas promis la paix, mais la victoire par le moyen de sa croix.

Régulièrement, le libéralisme dit catholique cherche à propager son rêve d'une paix possible avec la Révolution<sup>21</sup>. Sa dernière trouvaille est d'imaginer que la laïcité républicaine a évolué. Il y aurait deux laïcités, nous dit-il : celle de la III<sup>e</sup> république, sectaire et anti-cléricale, et une nouvelle laïcité, en cours d'élaboration, ouverte, non sectaire.

A la fin de ce numéro du *Sel de la terre*, une recension de l'étude intitulée « Une controverse sur la laïcité » fait écho à ces nouvelles théories.

En réalité, ceux qui nous gouvernent sont bien les héritiers des révolutionnaires de 1789, 1830, 1848, 1871, etc. Ce qu'ils veulent c'est une France séparée de l'Église, une France sur laquelle l'Église catholique n'ait aucune emprise réelle.

Sans doute n'y a-t-il pas, présentement, de persécution violente. Tenant le pouvoir sans craindre d'opposition dangereuse, la Révolution peut cacher quelque peu la guillotine. Mais ne nous faisons pas d'illusion : la haine contre l'Église est toujours là. Dominique de Villepin ne nous invite-t-il pas à nous

20 – Mgr Henri DELASSUS : *La Conjuration antichrétienne*, Cahiers Scivias, sd, p. 153.

21 – Sur ces renaissances successives du catholicisme libéral au sein même des milieux catholiques qui y avaient résisté jusque là, voir *Le Sel de la terre* 50, p. 47-48.

mobiliser « pour entretenir une flamme toujours prête à s'éteindre devant les vents contraires des fanatismes avec leurs cortèges de haines et de préjugés » ?

A proximité du couvent de la Haye-aux-Bonshommes, siège de notre revue, se trouve un Champ des martyrs où ont été massacrés 2 à 3000 catholiques sous prétexte qu'ils étaient « fanatiques ».

Ne nous y trompons pas : il n'y a pas de compromis possible avec la Révolution. Celle-ci est satanique dans son essence. Son cri de ralliement, « Vive la Liberté » n'est autre que l'étendard brandi par le démon pour rallier ses troupes.

Relisons ces deux citations lumineuses de saint Thomas d'Aquin et du père Pègues sur ce sujet, que l'on trouve dans notre numéro 1 :

La fin que le démon se propose est de détourner de Dieu la créature raisonnable ; et cela a raison de fin, en tant qu'on le recherche sous couleur de *liberté*. Pour autant donc que les hommes, en péchant, sont amenés à cette fin, ils tombent sous l'empire et le gouvernement du démon. Et de là il est dit leur tête<sup>22</sup>.

N'est-ce-pas au cri de *Vive la liberté*, qu'on a vu se perpétrer tous les attentats et tous les crimes contre Dieu, contre l'Église et contre toute autorité légitime voulant commander en leur nom ? Comme il serait bon de livrer cette doctrine de saint Thomas à la méditation de tant d'esprits ingénus qui se persuadent qu'il n'y a rien que de louable et d'excellent dans ce cri devenu le cri de ralliement dans la société moderne. Il n'est autre, en son dernier fond, que le cri de révolte du grand ennemi de Dieu et des hommes : et c'est en le jetant aux foules qu'il les rallie, dans tout l'univers, sous l'étendard de sa rébellion. *Dans la mesure même où les hommes obéissent à ce cri, ils tombent*, nous a dit saint Thomas, *sous l'empire et le gouvernement du démon*<sup>23</sup>.

### Nous sommes sûrs de la victoire

Non seulement il ne faut pas chercher à pactiser avec l'ennemi, mais encore nous ne devons pas nous décourager si le combat paraît long et difficile. Car nous sommes sûrs de la victoire.

Les partisans de la laïcité républicaine peuvent impressionner car, détenant le pouvoir, ils ont beaucoup de moyens pour diffuser leurs théories et les présenter de manière attrayante (autant que faire se peut).

Mais en réalité, leur système est extrêmement fragile, et cela pour deux raisons :

---

22 – III, q. 8, a. 7.

23 – Commentaire du père PÈGUES O.P. sur cette question de la *Somme*.

— Ce système est anti-naturel. L'homme est par nature un animal social ; la société est donc faite par Dieu, auteur de la nature. Il est par conséquent naturel que la société rende un culte à Dieu.

Vouloir maintenir une société séparée de la religion (une société athée en fait) c'est travailler contre la nature.

Et quand elle est contrée, la nature se venge. L'État républicain laïc se trouve, et va se trouver à l'avenir, devant des difficultés grandissantes : immoralisme, violence, revendications de l'islam, etc.

On ne pourra résoudre ces difficultés sans revenir à l'ordre naturel des choses.

— Ce système va contre la volonté de Dieu. Non seulement parce qu'ils violent l'ordre naturel, mais encore parce qu'ils vont contre l'ordre surnaturel institué par Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses Apôtres prêcher à toutes les nations. Dieu veut que les nations, et pas seulement les individus, se convertissent et se soumettent au joug suave de Notre-Seigneur.

Par conséquent, si nous combattons pour le règne du Christ-Roi, nous sommes certains d'obtenir la victoire : « En nom Dieu, les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire » (Sainte Jeanne d'Arc).

Depuis son premier numéro, *Le Sel de la terre* cherche à mener ce bon combat. Nous continuerons à le faire, avec la grâce de Dieu et votre soutien (par la prière et les abonnements notamment)<sup>24</sup>. Plus que jamais, en cette année 2005, nous opposerons, à la laïcité, la doctrine du Christ-Roi.



---

24 – Nous recommandons tout particulièrement de reprendre les numéros 17 et 19 de la revue, consacrés à la France chrétienne. Le numéro 17 est malheureusement épuisé (en version papier, mais il se trouve sur le Cd-Rom). On peut encore se procurer le numéro 19 à nos bureaux.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**